

Paris le 11 mars 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SYNDICAT NATIONAL DES NEUROLOGUES

Président :
Docteur Bruno PERROUTY
L'esculape
215 Avenue du Comtat Venaissin
84200 CARPENTRAS
E-mail : docperrouy@wanadoo.fr

Vice-Présidents :
Professeur Christine TRANCHANT
Service de Neurologie
Hôpital de Haute-pierre
1 Place Molière
67098 STRASBOURG
E-mail : christine.tranchant@chru-strasbourg.fr

Docteur René DECOMBE
Service de Neurologie
Centre Hospitalier de Troyes
101 Avenue Anatole France
10000 TROYES
E-mail : rene.decombe@gmail.com

Secrétaire Général :
Docteur Pierre WYREMBLEWSKI
60 Rue d'Epargnemailles
02100 SAINT-QUENTIN
E-mail : p.wyremblewski@wanadoo.fr

Secrétaire Général Adjoint :
Docteur Farid YEKHLEF
Clinique Médicale du Parc
23 Rue des Frères Capucins
95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE
E-mail : f.yekhlef@hotmail.fr

Trésorier :
Docteur Jean-Philippe CHARTIER
7 Avenue Victor Hugo
12000 RODEZ
E-mail : docteur.chartier@wanadoo.fr

Trésorier Adjoint :
Docteur Edouard BALDAUF
14 A Rue des Aulnes
68000 COLMAR
E-mail : edouard.baldauf@wanadoo.fr

Contact – Secrétariat SNN
Célia Paillard
79 Rue de Tocqueville
75017 PARIS
E-mail : secretariat-syndicat-national-neurologues@orange.fr

Le Syndicat National des Neurologues dénonce une nouvelle fois l'attaque sans précédent que subit la neurologie dans son ensemble, hospitalière et libérale, dans le texte de convention médicale proposé la par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

La spécialité de neurologie est la seule à voir une dévalorisation de ses consultations.

La CNAM a décidé au dernier moment et unilatéralement de supprimer les majorations de consultations complexes et très complexes. La consultation complexe en neurologie passe de 66,20€ à 60€ et la consultation très complexe de 80,20€ à 60€.

Les majorations de consultations complexes concernent en neurologie l'acte de suivi de pathologies chroniques (post-AVC, sclérose en plaques, épilepsie, maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer et autres démences mais aussi troubles neuro-développementaux de l'enfant) avec une dimension clinique, psychique et cognitive particulière.

C'est pour ces patients, fragiles et handicapés, que la CNAM refuse de reconnaître la nécessité de consultations spécifiques.

Soi-disant dans un souci de simplification on a supprimé ces majorations en les incluant pour les autres spécialités dans une hiérarchisation nouvelle.

La neurologie a été totalement oubliée et à travers la dévalorisation des actes de suivi de ces pathologies ce sont les patients épileptiques, parkinsoniens, avec une sclérose en plaques, une pathologie neuro-dégénérative ou un trouble neuro-développemental que l'on maltraite en ne reconnaissant pas la spécificité de leurs maladies.

Il faut rappeler que ces pathologies constituent des enjeux de santé publique (post-AVC, maladies neuro-dégénératives, épilepsie, troubles neuro-développementaux).

Le SNN en appelle aux plus hautes autorités de l'Etat pour que soit reconnue la valeur spécifique de ces actes avec une revalorisation des actes actuels au même titre que les autres spécialités pour garantir la qualité de la prise en charge des patients atteints de pathologies neurologiques.

Docteur Bruno Perrouy

Président du Syndicat National des Neurologues